

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-15-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Didier LOIR, Président du Club Sportif Barfleuraais, 9 Route de Cherbourg 50760 GATTEVILLE-LE-PHARE, pour l'organisation d'un tournoi de pétanque sur le terrain du Crako, Rue du 24 juin 1944, 50760 BARFLEUR le samedi 1er avril 2023 de 13h à 19h,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Aucun véhicule motorisé ne devra piétiner le terrain du Crako

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur les espaces en herbe Rue du 24 juin 1944.

**Article 3 :** Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

**Article 4 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 24 mars 2023

Le Maire  
Michel MAUGER

